PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Cahier des clauses techniques particulières

L'acheteur

ETAT - Ministère de la Transition Écologique

Représentant de l'acheteur (RA)

Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Bourgogne Franche-Comté par arrêté de délégation en vigueur à la date de signature du marché

Objet du marché

Mise à jour de l'atlas des paysages du département de Côte d'Or

Référence Place : DrealBFC-26-SBEP-ATLAS-21

Forme du marché

Marché passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-7 du code la commande publique

Budget prévisionnel

120.000 € TTC

Durée prévisionnelle de la mission

Entre 18 et 24 mois

INTRODUCTION GÉNÉRALE 3
Ambition générale de la révision de l'Atlas des paysages de la Côte-d'Or 3
1. CONTEXTE ET OBJET DE LA MISSION 3
1.1 Contexte général 3
1.2 Objet du marché 4
1.3 Objectifs de la révision 4
1.4 Finalités de l'atlas révisé 4
1.5 Principes généraux de la démarche 5
1.6 Publics ciblés 5
1.7 Pilotage et gouvernance 6
1.7.1 Principes généraux 6
1.7.2 Instances de gouvernance 6
2. ORGANISATION DE LA MISSION 8
2.1 Travail de terrain 8
2.2 Réunion d'échange avec les services SIG de la DREAL 8
2.3 Phasage de l'étude 8
2.4 Durée de la mission 11
2.5 Préparation des réunions 11
3. PRODUCTIONS ET LIVRABLES : QUALITÉS ATTENDUES 11
3.1 Principes généraux 11
3.2 Qualité cartographique 12
3.3 Représentations graphiques 12
3.4 Illustrations photographiques 12
3.5 Cartes départementales 13
3.6 Référentiel des unités paysagères 13
3.7 Analyse des dynamiques paysagères 14
3.8 Reportage photographique 14
3.9 Livrables intermédiaires 15
3.10 Atlas synthétique 15
3.10 Livrables finaux 15
3.11 Préparation de la diffusion numérique 15
4. COMPÉTENCES ATTENDUES DU PRESTATAIRE ET CONTENU ATTENDU DANS L'*OFFRE* 15
ANNEXE – BIBLIOGRAPHIE 17
Documentation existante 17

Données géographiques.....17

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ambition générale de la révision de l'Atlas des paysages de la Côte-d'Or

L'Atlas des paysages constitue un outil de référence pour la connaissance, la compréhension et la valorisation des paysages d'un territoire. Il vise à mettre en évidence les caractéristiques paysagères, les dynamiques d'évolution à l'œuvre ainsi que les enjeux qui en découlent.

La présente étude a pour objet d'actualiser l'Atlas des paysages de la Côte-d'Or, qui date de 2010 et a été réalisé par l'Agence Paysages S. Giorgis sous maîtrise d'ouvrage de la DDT 21 afin de disposer d'un document actualisé, répondant aux référentiels méthodologiques nationaux (nouvelle méthode nationale sortie en 2024), aux enjeux contemporains affectant les paysages du département et le souhait d'avoir un nouvel outil plus complet et illustré pour un usage facilité.

L'atlas nécessite aujourd'hui d'être actualisé compte tenu des dynamiques urbaines intervenues depuis son élaboration. Cette révision devra permettre de **consolider les connaissances existantes**, de **prendre en compte les évolutions** intervenues depuis la réalisation de l'atlas actuel et de **proposer une lecture renouvelée du territoire**. La vocation de l'atlas est avant tout un partage de la connaissance, ce qui nécessite en plus de l'excellence et de l'exhaustivité requise, un exercice de simplification, de pédagogie et de communication.

Le maître d'ouvrage souhaite laisser au titulaire une marge de manœuvre suffisante pour proposer les évolutions méthodologiques, cartographiques et éditoriales qu'il jugera pertinentes sur l'atlas existant. Les travaux seront réalisés à l'échelle territoriale départementale.

Une attention particulière sera portée :

- À l'analyse du grand paysage ;
- À la compréhension des structures paysagères du territoire ;
- À l'identification des dynamiques d'évolution ;
- À la prise en compte des transitions écologiques, énergétiques et climatiques ;
- À la qualité du travail de terrain ;
- À la prise en compte des perceptions des paysages ;
- À la qualité des représentations cartographiques, photographiques et graphiques ;
- À la réutilisation future des données produites ;
- À la diffusion et à l'appropriation des résultats par les différents publics.

Le titulaire devra proposer une **démarche rigoureuse, pédagogique et opérationnelle** permettant de produire un atlas de référence pour les années à venir.

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA MISSION

1.1 Contexte général

Les paysages de la Côte-d'Or constituent un patrimoine collectif majeur participant à l'identité du département et à son attractivité.

Le territoire présente une grande diversité paysagère résultant de la combinaison de facteurs naturels, géographiques, historiques, agricoles, forestiers, urbains et culturels.

Cette diversité se traduit notamment par :

- Les grandes plaines et plateaux agricoles ;

- Les plateaux calcaires ;
- Les combes, en lien notamment avec les Climats
- Les vallées et systèmes hydrographiques ;
- Les massifs forestiers ; en lien avec le Parc National de Forêts, le PNR du Morvan et les réserves naturelles (Val Suzon, Combe Lavaux) ;
- Les paysages viticoles , dont les Climats du Vignoble de Bourgogne, inscrits à l'UNESCO ;
- Les espaces urbains et périurbains ;
- Les paysages industriels et d'infrastructures.

Depuis la réalisation de l'atlas existant, les paysages ont connu de nombreuses évolutions liées notamment aux transformations des pratiques agricoles, aux évolutions de la viticulture, aux dynamiques urbaines, au développement des infrastructures, à la transition énergétique, aux effets du changement climatique et aux évolutions des pratiques de gestion des espaces naturels.

Ces évolutions justifient aujourd'hui une révision approfondie de l'atlas.

1.2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la **révision complète** de l'Atlas des paysages de la Côte-d'Or et **ses représentations.** Son actualisation a pour but de faire de l'atlas un outil **simple et pratique.**

L'atlas actuellement en vigueur constitue une base à retravailler. Le maître d'ouvrage souhaite que le titulaire fasse une analyse critique de son contenu.

Le titulaire disposera d'une marge de manœuvre pour proposer les évolutions qu'il estimera pertinentes et dont il devra rendre compte en argumentant par la production d'une analyse complète de l'atlas existant.

1.3 Objectifs de la révision

La mission devra permettre :

- D'évaluer la pertinence du référentiel paysager actuel ;
- De vérifier la pertinence des unités paysagères existantes et le cas échéant, les faire évoluer avec une description plus précise des unités ;
- D'actualiser et de renforcer les connaissances existantes en prenant en compte les évolutions et les dynamiques intervenues depuis la réalisation de l'atlas existant ;
- De mettre en évidence les enjeux paysagers ;
- De produire un atlas révisé répondant aux standards méthodologiques actuels ;
- De favoriser l'appropriation des résultats avec des productions qui devront être accessibles à différents publics : acteurs du territoire, services de l'État et habitants ;
- De préparer la valorisation numérique future des contenus.

Le titulaire veillera à assurer la compatibilité des productions avec :

- Les orientations nationales relatives aux atlas de paysages ;
- les référentiels méthodologiques nationaux ;
- Le standard CNIG applicable aux données paysagères.

1.4 Finalités de l'atlas révisé

L'atlas révisé devra constituer un outil :

- De **connaissance** fournissant une lecture approfondie et actualisée de compréhension des fondements et des évolutions des paysages du département ;

- **D'aide à la décision** qui pourra être mobilisé dans les démarches d'aménagement, d'urbanisme, de planification et de gestion des territoires ;

- **Pédagogique** qui devra favoriser et permettre la compréhension des paysages par le plus grand nombre ;

- De **sensibilisation** : co-construit avec les principaux acteurs du paysage et auprès du grand public, il doit permettre de valoriser et partager une culture commune du paysage ;

- **Evolutif** avec une conception qui devra permettre la réutilisation et l'actualisation futures des données.

1.5 Principes généraux de la démarche

La démarche reposera sur plusieurs principes structurants :

- Une approche territoriale globale : ainsi les paysages seront analysés à différentes échelles et une attention particulière sera portée au grand paysage et aux relations entre les différentes composantes territoriales ;

- Une forte place accordée au travail de terrain qui constituera un élément essentiel de la mission ;

- Une approche croisant expertise et perceptions avec des analyses techniques seront complétées par une prise en compte des regards portés sur les paysages ;

- Une démarche pédagogique avec des productions compréhensibles et facilement mobilisables ;

- Une démarche ouverte à l'innovation où le titulaire pourra proposer toute méthode ou représentation susceptible d'enrichir la compréhension des paysages.

1.6 Publics ciblés

L'atlas est un outil de partage de la connaissance destiné à tout type de public.

Les trois principaux publics sont :

- **Les collectivités et acteurs de l'aménagement** : acteurs principaux impliqués sur le sujet des paysages et des écosystèmes. L'atlas leur permet de cibler les enjeux sur lesquels ils doivent agir, par exemple pour l'élaboration des documents d'urbanisme des communes et communautés de communes. L'atlas doit pouvoir constituer une base commune de discussion dans l'élaboration des projets entre les différents acteurs de l'aménagement autres que les collectivités : urbanistes, architectes, paysagistes, promoteurs, agriculteurs, bailleurs sociaux, habitants…

- **Les services de l'État** : l'atlas des paysages leur offre des bases de connaissance indispensables dans leurs analyses concernant les avis sur les études d'impact environnemental, concernant l'insertion paysagère de projets, sur la rédaction de porter à connaissance, de notes d'enjeux et plus largement leur accompagnement à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme, de SCoT, du SRADDET et autres documents cadres,

- **Le grand public** : l'atlas offre aux habitants et/ou touristes une connaissance partagée et une compréhension des paysages et de leurs enjeux conduisant à leur meilleure protection et valorisation.

1.7 Pilotage et gouvernance

1.7.1 Principes généraux

La révision de l'Atlas des paysages de la Côte-d'Or repose sur une démarche associant expertise technique, connaissance du territoire et échanges avec les acteurs concernés.

Le maître d'ouvrage souhaite que la mission permette une appropriation progressive des résultats par les partenaires associés à la démarche.

Le titulaire proposera une organisation favorisant la qualité des échanges, la compréhension partagée des enjeux, la validation progressive des productions et l'appropriation des résultats.

Les modalités proposées devront rester proportionnées à l'enveloppe financière du marché et à sa durée.

1.7.2 Instances de gouvernance

Comité de pilotage (COPIL)

Il constitue l'instance de validation stratégique de la mission et a notamment pour rôle de valider les orientations générales, suivre l'avancement de la mission, arbitrer les choix structurants, valider les principaux livrables.

Le titulaire participera aux réunions du comité de pilotage et préparera les supports nécessaires ainsi que la rédaction des comptes-rendus.

Comité technique (COTECH)

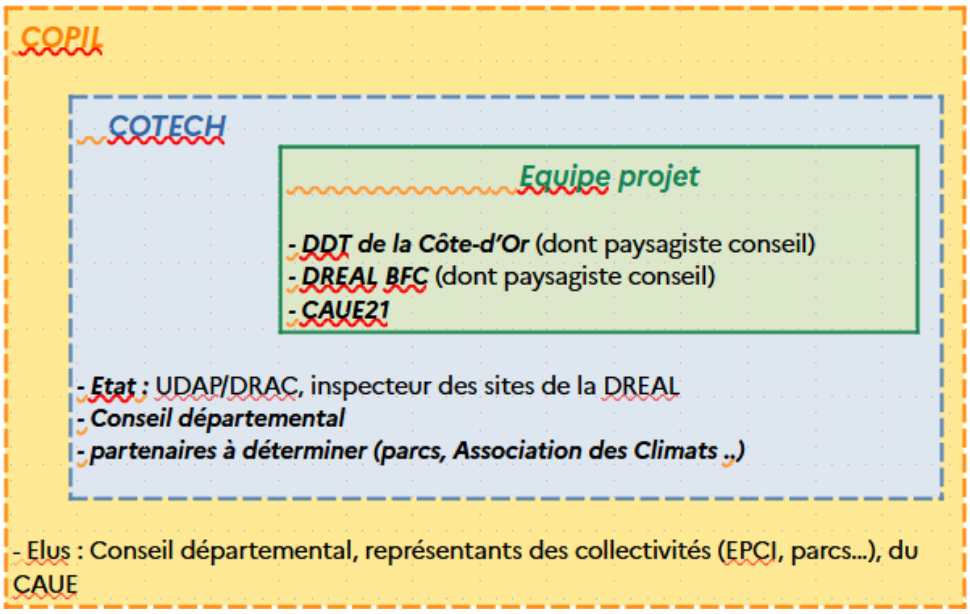
Il constitue l'instance de suivi opérationnel de l'étude et permettra notamment le partage des analyses intermédiaires, l'examen des propositions méthodologiques, la préparation des décisions du comité de pilotage et l'accompagnement du titulaire tout au long de la mission.

Le titulaire participera aux réunions du comité technique et prendra en compte les observations formulées, et préparera les supports nécessaires et les compte-rendus.

Équipe projet

Elle sera l'interlocuteur principal du titulaire et des temps d'échange pourront être convenus en fonction des besoins au fil de l'avancement du projet au format visio.

Entre 9 à 13 réunions comprenant les COPIL, COTECH et points avec l'équipe projet sont envisagées avec une obligation de présentiel du titulaire pour au moins 3-4 réunions (présentiel en COPIL et de préférence en COTECH). Il sera précisé dans la réponse du titulaire le nombre de réunions comprises dans le coût et si une réunion supplémentaire engendre un coût supplémentaire.



Association des acteurs du territoire

Le maître d'ouvrage n'impose pas de dispositif de concertation spécifique. Toutefois, le titulaire devra proposer et préciser les modalités de participation qu'il juge pertinente pour enrichir son travail d'analyse des paysages, de leurs enjeux et de leurs dynamiques.

Les propositions devront rester compatibles avec le budget de la mission, le calendrier prévu et les objectifs de l'étude et feront l'objet d'une validation par les instances de gouvernance.

Le maître d'ouvrage souhaite également favoriser la prise en compte des regards portés sur les paysages. Dans cette perspective, le titulaire proposera une méthode adaptée permettant de recueillir des contributions d'acteurs représentatifs du territoire.

Selon les besoins de l'étude, pourront notamment être associés :

- Collectivités territoriales ;
- Établissements publics ;
- Organismes consulaires ;
- Représentants du monde agricole ;
- Représentants de la filière viticole ;
- Gestionnaires d'espaces naturels ;
- Associations ;
- Acteurs économiques ;
- Experts locaux.

1.8 Gestion du projet

Le titulaire mettra en œuvre les moyens nécessaires pour assurer :

- Le respect du calendrier ;
- La qualité des livrables ;
- La coordination de l'équipe ;
- L'information régulière du maître d'ouvrage.
- Tout risque susceptible d'affecter le déroulement de la mission devra être signalé dans les meilleurs délais.

1.9 Chef(fe) de projet

Il sera désigné un ou une chef(fe) de projet chargé d'assurer :

- La coordination générale de la mission ;
- Les relations avec le maître d'ouvrage ;
- Le suivi du calendrier ;

- La cohérence des productions

Il ou elle devra disposer d'une expérience adaptée à la conduite de missions similaires d'un minimum de 5 ans.

2. ORGANISATION DE LA MISSION

2.1 Travail de terrain

Le maître d'ouvrage considère que le travail de terrain constitue une composante essentielle de la mission.

Le ou la candidat(e) devra prévoir un nombre de journées de terrain adapté à la superficie du département, la diversité des paysages et aux objectifs de l'étude.

Sera explicité dans son offre :

- La stratégie d'investigation ;
- Les modalités de couverture du territoire ;
- Les périodes d'observation envisagées.

Les visites devront couvrir l'ensemble du territoire départemental en veillant à prendre en compte les effets de la saisonnalité dans la perception et l'analyse des paysages.

Lorsque cela apparaît pertinent, plusieurs campagnes de terrain pourront être réalisées à différentes périodes de l'année afin de mieux comprendre les dynamiques paysagères, d'enrichir le corpus photographique et de documenter certaines évolutions saisonnières.

Au démarrage de la commande, afin de favoriser une compréhension partagée du territoire, le maître d'ouvrage organisera un temps d'immersion d'une à deux journées.

Cette séquence associera le titulaire ainsi que plusieurs acteurs incontournables du territoire. Les échanges pourront notamment concerner les grands ensembles paysagers ainsi que les dynamiques d'aménagement et les principaux enjeux territoriaux identifiés…

Ce temps d'immersion devra permettre au titulaire de bénéficier d'une première lecture collective des paysages de la Côte-d'Or.

2.2 Réunion d'échange avec les services SIG de la DREAL

Une réunion de travail pourra être organisée en début de mission entre le titulaire et les services SIG de la DREAL qui aura notamment pour objet :

- La présentation des données disponibles ;
- L'identification des référentiels mobilisables ;
- Les modalités de structuration des données produites ;
- Les formats attendus ;
- Les modalités de remise des livrables numériques.

Cette réunion vise à faciliter la bonne intégration des productions dans les systèmes d'information existants.

2.3 Phasage de l'étude

La mission s'articulera autour de quatre grandes phases :

- **PHASE 1 : Bilan et actualisation avec analyse du référentiel paysager**

Le titulaire réalisera une **analyse approfondie de l'atlas actuel.**

Cette analyse du fond et de la forme devra permettre d'identifier les acquis à conserver, mettre en évidence les limites éventuelles, évaluer la pertinence du découpage existant et identifier les évolutions nécessaires.

Elle devra s'appuyer sur la lecture de l'atlas actuel, la prise en main des documents source disponibles, des visites de terrain, des conduites d'entretiens... Une grande marge de manœuvre est laissée au titulaire pour mener cette analyse de l'existant.

Ce dernier évaluera les modifications à apporter pour la réactualisation de l'atlas et fera des propositions à la maîtrise d'ouvrage d'un **canevas** pour sa réactualisation.

- ***PHASE 2 : Caractérisation des paysages du département : fondements, structures et éléments***

Une attention particulière sera portée au grand paysage avec la mise en évidence des grandes structures territoriales, systèmes géographiques, continuités et ruptures paysagères, logiques d'organisation du territoire.

Le titulaire examinera la pertinence des 17 unités paysagères de l'atlas existant avec leurs limites, leur dénomination et leur caractérisation et devra faire une proposition argumentée de conservation ou de redéfinition.

Ainsi, la maîtrise d'œuvre s'attachera à mieux justifier et décrire plus précisément ces entités au regard du socle naturel et d'éléments structurants du paysage. Les tissus urbains (densité et occupation du sol), les axes de déplacement, les trames vertes et bleues (notamment celles du SRADDET) qui sont autant de caractéristiques du territoire qui peuvent nourrir et conforter des entités paysagères.

Pour décrire ces entités, le prestataire tiendra également compte de la **perception et la représentation du paysage**, des données et des rôles historiques, de **l'identité culturelle** des paysages, des **différents modes de perception et de représentation du paysage**.

Enfin, il s'agira de montrer leur continuité/rupture dans leur relation aux occupations humaines (villes, villages, activités économiques...).

Les limites des entités paysagères devront s'articuler entre elles et avec celles des départements voisins ayant une démarche d'élaboration d'Atlas en cours ou finalisée : des convergences et divergences sont possibles, celles-ci devront être argumentées et légitimées.

A propos des formes urbaines, bâties et architecturales (compris les infrastructures) : elles font partie intégrante du paysage, l'analyse est à renforcer par rapport au précédent Atlas.

Il conviendra :
- de définir les différentes formes et morphologies caractéristiques des paysages de la Côte-d'Or (formes anciennes mais aussi formes contemporaines) ;
- d'en identifier les qualités et les défauts, les grandes mutations au fil du temps et les évolutions futures.

Il sera attendu une réflexion analytique, critique et sensible de ces formes et non pas une simple description.

Le prestataire proposera une classification sensible, morphologique et typologique des formes urbaines, des formes bâties et des formes architecturales en les replaçant systématiquement dans leur contexte et en en faisant une analyse critique.

Cette phase permettra de consolider également la connaissance des paysages du département via la réalisation de campagnes photographiques en vue de la préfiguration d'un observatoire photographique et la production des premiers éléments cartographiques et graphiques.

Le titulaire intégrera également une approche sensible du paysage et proposera des modalités adaptées permettant de recueillir les regards et perceptions des acteurs du territoire pour enrichir l'analyse paysagère.

- ***PHASE 3 : Dynamiques et enjeux paysagers***

Le titulaire analysera les principales dynamiques affectant les paysages du département. Cette analyse portera notamment sur les dynamiques agricoles, viticoles, forestières, urbaines, les infrastructures, les équipements énergétiques et les effets du changement climatique.

Cette phase portera sur l'analyse des évolutions récentes, l'identification des facteurs de transformation, l'analyse des transitions territoriales et la définition des enjeux paysagers.

L'analyse des dynamiques s'appuiera entre autres sur le corpus documentaire, sur le regard d'expertise du prestataire basé notamment sur un recensement des principaux secteurs de projets qui induiront de fortes évolutions sur le paysage. Leur description sera mise en perspective par les politiques publiques liées à ces évolutions.

Les dynamiques seront décrites au travers de facteurs de mutation, notamment au regard du **changement climatique**, de la **transition énergétique** et pourront être rassemblées en famille de dynamiques, dans le cas où des similitudes sont repérées. Ce travail doit permettre de donner une vision dynamique de l'évolution des paysages et d'aboutir à des enjeux.

Le maître d'œuvre devra identifier les dysfonctionnements et les risques de dégradations visuelles occasionnées sur lesquels il apparaît important de prendre position. Le prestataire veillera ainsi à présenter et expliquer ces constats, grâce à un regard critique.
Le tout devra être argumenté, illustré, appliqué spécifiquement au département sur des sites emblématiques choisis par le prestataire.

Des **analyses prospectives tendancielles** permettront d'envisager des paysages futurs. Au minimum deux scénarios par UP seront proposés avec par exemple : un à éviter et un présenté comme le plus pertinent.

En fonction des enjeux et scénarii, des orientations d'aménagement/préconisations paysagères/recommandations seront émises pour chaque UP. Elles seront des supports des politiques de paysage et serviront à l'établissement des documents de planification portés par divers acteurs institutionnel.

- ***PHASE 4 : Finalisation de l'atlas***

Cette phase comprendra :

- La finalisation des contenus ;
- La production des documents de synthèse ;
- La préparation de la diffusion future des contenus ;
- La restitution finale de l'étude.

2.4 Durée de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est comprise entre **18 et 24 mois**.

À titre indicatif, la mission pourra s'organiser selon le schéma suivant :

Phase	Intitulé	Durée indicative
Phase 1	Analyse du référentiel paysager	3 à 6 mois
Phase 2	Analyse et caractérisation des paysages	4 à 6 mois
Phase 3	Dynamiques et enjeux paysagers	3 à 6 mois
Phase 4	Finalisation de l'atlas	2 à 4 mois

2.5 Préparation des réunions

Le titulaire organisera des restitutions intermédiaires permettant de partager les résultats au sein du COTECH des différentes phases avec préparation des supports nécessaires.

Ces restitutions devront favoriser les échanges, la compréhension des analyses et la validation progressive des productions avec des formats proposés adaptés aux différents publics concernés.

Les livrables intermédiaires devront permettre une analyse suffisamment approfondie pour faciliter les échanges et les arbitrages.

Chaque phase de l'étude fera l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage avant l'engagement de la phase suivante. Le titulaire prendra en compte les observations formulées lors de ces validations.

Enfin, la mission donnera lieu à une restitution finale des résultats, en COTECH et COPIL, avec préparation des supports par le titulaire, qui permettra notamment :

- De présenter les enjeux paysagers identifiés ;
- De présenter les principaux enseignements de l'étude ;
- De valoriser les productions réalisées ;
- De préciser les perspectives d'utilisation future de l'atlas.

3. PRODUCTIONS ET LIVRABLES : QUALITÉS ATTENDUES

3.1 Principes généraux

L'Atlas des paysages de la Côte-d'Or a vocation à constituer à la fois un document de référence technique et un outil de sensibilisation accessible à un large public. Il doit être attractif, à vocation pédagogique, dans un langage clair et précis permettant une lecture à plusieurs niveaux et donc facilement mobilisables par les différents publics.

Pour cela, le prestataire veillera à proposer, pour l'ensemble de ses productions : des synthèses accessibles, des encadrés pédagogiques, des illustrations explicatives, des schémas de compréhension...etc.

La qualité des productions graphiques, cartographiques, photographiques et rédactionnelles constitue un enjeu majeur de la mission.

L'ensemble des livrables sera transmis à la maîtrise d'ouvrage sous format numérique mis en forme pour l'impression. Le prestataire doit prévoir d'apporter des ajustements et reprises de ses propositions, en cas de désaccord, sans supplément de prix.

Tous les livrables feront l'objet d'une version provisoire, transmise à la maîtrise d'ouvrage en amont des phases de validation et des ateliers associés.

De plus, les données relatives à l'Atlas devront suivre les spécifications du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG).

Pour les rendus SIG, le prestataire devra être en mesure de produire les formats suivants :

- rattachement au système géodésique RGF 93 et à la projection nationale Lambert 93 (EPSG : 2154) ;
- couches de données « objet » fournies avec un identifiant unique, délivrées au format ESRI Shape (.SHP) ;
- les données produites ou utilisées lors de l'étude seront accompagnées de leurs métadonnées : définition des entités cartographiées, liste des attributs, description des champs et des valeurs utilisées si elles sont codées.

3.2 Qualité cartographique

La cartographie constitue un élément central de l'atlas pour une compréhension rapide des informations présentées.

Une attention particulière sera portée à la représentation du grand paysage avec mise en évidence :

- Des grandes structures territoriales ;
- Des lignes de force du territoire ;
- Des relations entre les différentes composantes paysagères ;
- Des continuités et ruptures paysagères ;
- Des illustrations produites devront permettre de rendre perceptibles ces différentes dimensions.

Toutes les cartes présentées devront permettre de se localiser facilement (nom des principales villes, contour des communes par exemple) et représenter sur des fonds de carte en filigrane le début des territoires limitrophes du périmètre retenu.

Les échelles des cartes pourront être discutées ultérieurement avec le maître d'ouvrage.

3.3 Représentations graphiques

Le maître d'ouvrage souhaite encourager au maximum le recours à des représentations graphiques permettant de faciliter la compréhension des paysages.

Le titulaire devra proposer des blocs-diagrammes représentatifs des structures paysagères du département avec des blocs généraux et un bloc par unité.

Toutes autres modalités graphiques (profils, transects, coupes élévations, croquis, schémas …) sont laissées à l'appréciation du titulaire.

3.4 Illustrations photographiques

La photographie constitue un support essentiel de lecture des paysages.

Le titulaire réalisera des campagnes photographiques permettant d'illustrer les caractéristiques paysagères, documenter les dynamiques observées et constituer un corpus de référence.

Les photographies devront être de qualité professionnelle, géolocalisées, légendées et correctement archivées, sur 4 saisons, avec mise en perspective et préfiguration d'un Observatoire Photographique des Paysages (en s'appuyant par exemple sur l'initiative engagée par le Val-Suzon).

3.5 Cartes départementales

Le titulaire devra produire une carte des paysages du département avec **délimitation des unités paysagères dans un format reproductible facilement** (saisie au 1/50 000 et restituée au 1/100 000), qui présentera la synthèse de l'ensemble des unités. La démarche engagée doit permettre de construire une connaissance des paysages à l'échelle du 1/100 000. Sur cette carte seront indiqués les contours communaux ainsi que les éléments marquants de la géographie du territoire (principales infrastructures, cours d'eau, agglomération, relief). Cette carte doit permettre une lecture immédiate et efficace des grands traits caractéristiques de chaque unité en renvoyant directement au contenu de l'analyse.

Des cartographies par unité paysagère et par thématique sont aussi attendues, cf 3. 6 et 3.7.

3.6 Référentiel des unités paysagères

Le titulaire produira un référentiel actualisé des unités paysagères du département qui comprendra notamment :

- Les limites géographiques ;
- Les dénominations retenues ;
- La liste des communes concernées ;
- Les caractéristiques principales ;
- Les éléments de justification des choix proposés.

Chaque unité paysagère fera l'objet d'une **fiche spécifique**.

17 entités paysagères (unités, sous-unités) sont déjà identifiées au sein de l'Atlas actuel mais manquent de justification. Le travail d'analyse critique de l'Atlas permettra de donner les éléments clé d'analyse et de compréhension manquants dans l'interaction des différentes composantes paysagères.

Les fiches comprendront notamment :

- Une présentation générale ;
- Les caractéristiques paysagères ;
- Les structures principales ;
- Les dynamiques observées ;
- Les enjeux identifiés ;
- Des illustrations photographiques ;
- Des représentations cartographiques incluant obligatoirement des blocs-diagrammes.

Le titulaire pourra proposer toute représentation complémentaire favorisant la compréhension des paysages.

En matière de restitution, le prestataire veillera à utiliser les supports permettant de comprendre aisément les facteurs ayant conduit à telle ou telle unité paysagère. La lecture devra pouvoir se faire à plusieurs échelles, en déclinant les enjeux d'une unité paysagère à l'échelle de la sous-unité voire de la commune. Cette déclinaison sera produite dans les fiches thématiques, mettant un focus sur certains lieux représentatifs (blocs diagrammes, photomontages, coupes…).

Pour chaque unité paysagère et sous-unité, la proposition d'analyse et de compréhension des logiques et des modes d'implantations humaines fera ressortir :
- les logiques géographiques, historiques et d'usages des sols ;
- les caractéristiques par entités et sous-entités des formes urbaines et architecturales (compris infra).

Les restitutions visuelles s'attacheront à présenter les territoires voisins (unités, sous-unités, départements …) en filigrane.

Le prestataire, présentera et produira **une fiche type** qu'il soumettra à validation du maître d'ouvrage pour validation de principe avant la production de l'ensemble des fiches du département.

3.7 Analyse des dynamiques paysagères

Le titulaire réalisera une synthèse spécifique consacrée aux dynamiques paysagères permettant d'identifier : les tendances d'évolution, les facteurs de changement et les secteurs les plus concernés par les transformations.

Une représentation cartographique (par exemple par paysages « naturels », cultivés ou urbains) est demandée, s'agissant d'un moyen assez efficace pour faire réagir et interpeller l'esprit critique du lecteur.

Grandes thématiques communes :
En s'appuyant sur les premiers éléments de connaissance et d'analyse récoltés ainsi que sur des documents comportant une vision prospective, un travail d'identification des grandes thématiques communes et à enjeu qui caractérisent le département sera à effectuer. L'illustration de ces thématiques, dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas, permettra d'aborder différents champs sectoriels.

Ce travail pourra déboucher sur des fiches de synthèses thématisées illustrant ces évolutions et proposant une vision prospective de cette évolution ;

- **Approche paysagère du réchauffement climatique et de la transition énergétique (ENR) ;**
- **Qualité des paysages, vecteur de tourisme ;**
- **Prise en compte des enjeux écologiques, à travers la qualité des sols, de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité ;**
- **Approche paysagère des espaces agricoles et forestiers en milieu urbain et périurbain ;**
- **Mobilités (infrastructures, transports en commun et modes actifs) ;**
- **Prise en compte des risques.**
- **Analyse des formes urbaines, bâties et architecturales :** analyse et compréhension des logiques et des modes d'implantations humaines faisant ressortir : les grandes évolutions, des dynamiques du bâti, passées, actuelles et futures, leurs adaptations aux enjeux climatiques et la limitation de l'imperméabilisation des sols, les atouts, les qualités et défauts de ces formes bâties, architecturales et urbaines, leurs potentiels d'évolutions).

Les enjeux proposés pour chacune des thématiques communes doivent être hiérarchisés, partagés, appropriables et applicables sur les territoires. La nature pourra être précisée : valorisation, gestion, protection, réparation, accompagnement, accentuation…

3.8 Reportage photographique

Le titulaire constituera un corpus photographique représentatif de la diversité des paysages du département.

Les photographies devront être géolocalisées, correctement légendées, remises sous format numérique et permettre leur réutilisation future par le maître d'ouvrage. Elles seront libres de droit.

Une campagne par drone pourra être proposée. Pour les photos de plain-pied, au moins un site devra être proposé par unité paysagère pour engager un suivi régulier de points de vue stratégiques pour analyser la dynamique d'évolution du paysage.

Le travail pourra s'appuyer sur les photos présentes dans l'atlas actuel ou mises à disponibilité et devra être réalisé dans l'optique de la préfiguration d'un OPP.

3.9 Livrables intermédiaires

Le titulaire remettra à chaque phase :

- Les documents d'analyse ;
- Les supports de présentation ;
- Les documents préparatoires aux réunions ;
- Les éléments cartographiques provisoires.

Ces documents devront permettre les validations intermédiaires.

3.10 Atlas synthétique

Le titulaire livrera un atlas sous forme d'une version synthétique de l'atlas complet, dans un format simple et facilement reproductible (A5 ou A4). Ce document devra être pédagogique, fortement illustré et présenter les principaux résultats de manière accessible pour permettre une large diffusion des connaissances produites.

L'atlas synthétique devra constituer un outil de diffusion et d'appropriation des résultats. Ce document devra être particulièrement illustré et accessible et présentera de manière concise : les principales caractéristiques paysagères ; les grandes unités paysagères ; les dynamiques observées et les principaux enjeux.

3.10 Livrables finaux

À l'issue de la mission, le titulaire remettra :

- **L'atlas complet** ;
- **L'atlas synthétique**
- **La carte du département avec délimitation des unités paysagères**
- **Les fiches d'unités paysagères ;**
- **L'analyse des dynamiques paysagères ;**
- **Les données géographiques ;**
- **Le corpus photographique ;**
- **Les fichiers sources des productions réalisées.**

L'ensemble des livrables sera remis sous formats numériques ouverts ou couramment utilisés.

3.11 Préparation de la diffusion numérique

Le présent marché ne comprend pas la réalisation d'un site internet ou d'une plateforme numérique dédiée.

Toutefois, le titulaire devra concevoir les contenus de manière à faciliter leur diffusion numérique future.

4. COMPÉTENCES ATTENDUES DU PRESTATAIRE ET CONTENU ATTENDU DANS L'OFFRE

La qualité de l'équipe mobilisée constitue un élément essentiel de la réussite de la mission. Un paysagiste concepteur, au minimum, mandataire de l'équipe est exigé.

De même, un certain nombre de compétence (grand paysage, SIG, gestion de données, représentation graphique …) sont demandées et listées dans le règlement de consultation.

Un(e) chef(fe) de projet devra être désigné et un organigramme détaillé transmis.

Les éléments sur le détail de l'offre attendue ainsi que la méthode demandée sont indiqués dans le règlement de consultation que le ou la candidat(e) devra lire attentivement.

ANNEXE – BIBLIOGRAPHIE

Documentation existante

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du titulaire les principaux documents utiles à la compréhension du territoire et à la réalisation de l'étude.

Ces documents pourront notamment comprendre :

- L'Atlas des paysages de la Côte-d'Or actuellement en vigueur ;
- Les documents méthodologiques nationaux relatifs aux atlas de paysages ;
- Les études paysagères disponibles ;
- Les documents de planification territoriale ;
- Les études environnementales pertinentes ;
- Les documents relatifs aux politiques publiques ayant une incidence sur les paysages.

Cette liste est indicative et pourra être complétée en fonction des ressources disponibles.

Données géographiques

Le maître d'ouvrage pourra mettre à disposition certaines données géographiques utiles à la réalisation de l'étude.

Ces données pourront notamment concerner :

- Les limites administratives ;
- L'occupation du sol ;
- Les réseaux hydrographiques ;
- Les infrastructures ;
- Les données environnementales ;
- Les données patrimoniales ;
- Les données relatives à l'aménagement du territoire.

Le titulaire vérifiera la pertinence et l'actualité des données mises à disposition.